

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service sécurité risques et crise

Stratégie et Information sur les Risques

Nos réf. :

Vos réf. : /

Affaire suivie par : Edwige Fournier

edwige.fournier@nord.gouv.fr

Tél. : 03 28 03 85 29 – Fax : 03 28 03 85 12

Courriel : ddtm-ssrc@nord.gouv.fr

Lille, le 11 DEC. 2014

Le Directeur

à

Monsieur le Préfet de la Région Nord Pas de Calais,
Préfet du Nord
SIRACED PC
12/14 rue Jean Sans Peur
59039 Lille Cedex

A l'attention de Maryline MAGRAS

Objet : Demande de positionnement au cas par cas de l'Autorité Environnementale sur l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Inondation de l'Ecaillon.
PJ : 1

Le décret n°2012-616 du 2 mai 2012 relatif à l'évaluation environnementale de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement dispose que les plans de prévention des risques naturels sont susceptibles de faire l'objet d'une évaluation environnementale après un examen au cas par cas.

L'article R 562-2 du code de l'environnement prévoit que l'arrêté de prescription d'un plan de prévention des risques naturels mentionne si une évaluation environnementale est requise. Lorsqu'elle est explicite, la décision de l'autorité environnementale est annexée à l'arrêté.

L'aléa de référence du PPRI de l'Ecaillon, dans sa première version, a été présenté aux communes concernées lors d'une réunion de concertation qui s'est tenue le 12 décembre 2013. Suite aux remarques émises par les membres du comité de concertation, des enquêtes de terrain ont été menées et les remarques pertinentes ont été reprises pour modifier les documents d'études. L'aléa de référence, dans sa version finalisée, a été présenté aux communes lors de la réunion du 25 novembre 2014. Ce PPRI doit maintenant être prescrit à l'échelle du bassin de risque.

Ces éléments m'amènent à transmettre ci-joint le dossier constitué pour le PPRI de l'Ecaillon, en vue de l'examen au cas par cas par l'autorité environnementale.

Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer

Philippe LALART